

Comment protéger vos idées?

Offre de formation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Protégez-vous le capital intellectuel de votre entreprise?

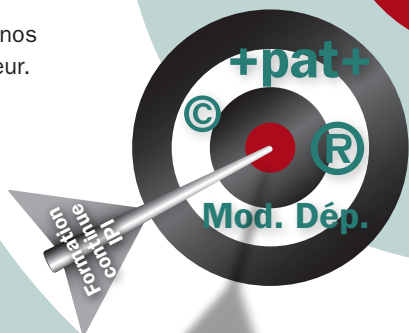
Si développer des produits novateurs requiert des investissements importants, imiter et copier devient toujours plus simple et peu coûteux. Votre produit mérite par conséquent une protection appropriée. Le législateur a prévu à cet effet des droits de propriété immatérielle.

Même si, pour des raisons stratégiques, vous renoncez à enregistrer des titres de protection, il est important pour vous de connaître les avantages qui y sont rattachés afin de ne pas porter atteinte (involontairement) aux droits de vos concurrents.

L'IPI propose des formations et des formations continues destinées à accroître la conscience de la protection des innovations et permettant d'approfondir les connaissances dans ce domaine. Nos cours vous apportent des réponses aux questions suivantes:

- Comment exploiter de façon profitable votre propriété intellectuelle?
- Comment garantir vos avantages compétitifs?
- Quels sont vos droits?
- Où trouver les sources d'informations nécessaires?

Profitez des compétences, issues de la pratique, de nos experts en brevets, marques, designs et droits d'auteur.



Droit des marques

- Que peut-on protéger à titre de marque?
- Quand une marque postérieure porte-t-elle atteinte à une marque antérieure?
- Comment se déroule la procédure nationale d'enregistrement?
- Comment protéger une marque à l'étranger?
- Où est-il possible de vérifier s'il existe déjà une marque identique ou similaire?
- Que signifie «usage propre à maintenir le droit à la marque»? Est-il possible de modifier une marque enregistrée?

Nos cours fournissent des réponses à toutes les questions principales. La marque est votre messager le plus précieux. Elle inspire confiance, suscite des émotions et fournit aux consommateurs des informations fiables pour s'orienter sur le marché. Les marques peuvent revêtir des formes multiples: signe verbal, logo, signe tridimensionnel, séquence sonore, marque de couleur ou de mouvement.

En tant que titulaire d'une marque, vous avez le droit exclusif de l'utiliser pour désigner des produits et des services et de disposer librement de votre droit. Enregistrer sa marque, c'est refuser de la livrer au hasard.

Souhaitez-vous en savoir plus sur les avantages que peut vous apporter la protection de votre marque? Nous mettons volontiers nos connaissances de la jurisprudence et notre expérience de la pratique d'enregistrement à votre service.



Droit des brevets

- Que peut-on protéger à titre de brevet?
- Quelles sont les limites de la brevetabilité?
- A qui appartient un brevet?
- Comment se déroule la procédure nationale d'enregistrement?
- Comment protéger un brevet à l'étranger?
- Comment rédiger un fascicule?
- Où est-il possible de vérifier s'il existe déjà une invention identique ou similaire?

Nos cours fournissent des réponses à toutes les questions principales. Le brevet protège une invention technique. Témoin de la force d'innovation de votre entreprise, il constitue une importante valeur de propriété. Dans la recherche de partenaires ou d'investisseurs stratégiques, les brevets ouvrent souvent des portes. Ils permettent de couvrir les sommes considérables investies dans le développement et offrent de bonnes perspectives de s'assurer un retour sur investissements.

En tant que titulaire d'un brevet, vous avez le droit, pendant 20 ans au maximum, d'exclure autrui de l'exploitation commerciale de votre invention. Breveter son invention, c'est refuser de la livrer au hasard.

Souhaitez-vous en savoir plus sur les avantages que peut vous apporter la protection de votre brevet? Nous mettons volontiers nos connaissances de la jurisprudence et notre expérience de la pratique d'examen à votre service.



Droit des designs

- Quelles conditions doit remplir un design pour être protégé?
- Quelles sont les limites de la protection par le design?
- A qui appartient un design?
- Quelles conditions formelles faut-il remplir pour l'enregistrement?
- Comment se déroule la procédure nationale d'enregistrement?
- Comment protéger un design à l'étranger?

Nos cours fournissent des réponses à toutes les questions principales. Un bon design est un argument de vente décisif. Il est également l'expression de la personnalité du designer et a le pouvoir de conférer à un objet purement utilitaire son caractère unique et précieux.

Un design est ce qui démarque un objet d'autres objets. Il protège la forme extérieure d'un produit en deux dimensions (dessin; p. ex. le motif d'un tissu, une police) ou d'un objet en trois dimensions (modèle; p. ex. la forme d'une brosse à dents, d'une locomotive). Il vous donne les moyens d'agir contre les contrefaçons pendant 25 ans au maximum. Enregistrer son design, c'est refuser de le livrer au hasard.

Souhaitez-vous en savoir plus sur les avantages que peut vous apporter la protection de votre design? Nous mettons volontiers nos connaissances de la jurisprudence et notre expérience de la pratique d'examen à votre service.



Droit d'auteur («copyright»)

- Quelles conditions doit remplir une œuvre pour être protégée?
- Quelles sont les limites de la protection par le droit d'auteur?
- A qui appartient une œuvre?
- Comment prouver mes droits d'auteur?
- Comment protéger mes droits d'auteur à l'étranger?
- Quelles tâches incombent aux sociétés de gestion?

Nos cours fournissent des réponses à toutes les questions principales. Le droit d'auteur ne concerne pas uniquement les artistes, mais toutes les entreprises ou presque. Il protège les œuvres littéraires et artistiques, mais aussi le texte publicitaire de votre nouveau dépliant, une photo originale que vous avez faite, la mise en page de votre site Web et les logiciels.

La protection conférée par le droit d'auteur naît automatiquement avec la création de l'œuvre. Aucune formalité, ni aucun dépôt ne sont nécessaires. Il n'existe pas de registre. En cas de conflit, il appartient donc au juge de statuer sur l'existence du droit.

Le droit d'auteur confère à l'ayant droit le pouvoir de décider si son œuvre pourra faire l'objet d'une utilisation et, dans l'affirmative, quand et dans quelles conditions.

Souhaitez-vous en savoir plus sur les avantages que peut vous apporter la protection de votre œuvre? Nous mettons volontiers nos connaissances de la jurisprudence à votre service.



Nos services

L'unité Formation de l'IPI organise régulièrement des cours d'introduction et d'approfondissement sur les droits de propriété immatérielle. Nous proposons en plus des cours traitant de la protection des indications de provenance ou présentant des outils pour utiliser au mieux le système de propriété intellectuelle dans le processus d'innovation.

Vous trouverez des informations sur l'offre actuelle sous ce lien Internet: www.ige.ch/fr/formation/formation.html

Formations à la carte et personnalisées

Vous avez la possibilité de déterminer les objectifs, les thèmes et le niveau de formations en groupe selon vos souhaits. Nous définissons avec vous les contenus pour vous proposer une formation qui réponde au plus près à vos besoins. Sur demande, celle-ci peut être organisée en entreprise.

N'hésitez pas à nous contacter, sans engagement

Courriel: training@ipi.ch, téléphone: 031 377 72 44

